

ABONNEMENT

Saumur	
En au	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En au	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 7 DÉCEMBRE

M. Reinach et la cavalerie

Une assez vive émotion règne en ce moment dans nos corps de cavalerie, à la suite d'un incident qui pouvait avoir des conséquences assez graves et qui va peut-être déterminer une interpellation à la Chambre.

M. Joseph Reinach, député opportuniste et directeur de la *République Française*, a fait les dernières manœuvres comme officier de réserve de cavalerie ; mais, rassurez-vous, il ne les a pas faites dans un régiment, il était attaché à l'état-major du général de Galliffet. — C'est une nouvelle preuve de ce fait si connu, que sous la République les faveurs sont supprimées.

Au retour des manœuvres, M. Reinach a publié, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un article signé de ses initiales, dans lequel il adresse de très vives critiques à la cavalerie, à ses généraux et à ses chefs. Notre cavalerie serait déplorablement inférieure à sa mission, et bon nombre de ses chefs seraient fatigués, vieilliss, incapables.

On devine l'émotion produite dans l'armée par de pareilles accusations. Des polémiques se sont engagées. On s'est demandé comment un officier de réserve pouvait publier de pareilles choses.

M. Reinach a répondu tranquillement qu'avant de faire paraître son article il avait demandé au ministre de la guerre l'autorisation, et qu'il l'avait obtenue par une note de service officielle.

Là-dessus grande émotion. Un général, — on nomme le général Grandin, — réplique en réponse, il demande l'autorisation de la publier, elle lui est refusée.

D'autres voient dans l'article le résultat de rivalités et de jalousies personnelles. Il aurait été inspiré par le général de Galliffet et dirigé contre les généraux Saussier et de Miribel.

Des questions assez délicates se dégagent de ce débat. Il y a d'abord la question de publicité, puis la question de fond, celle de la valeur de notre cavalerie.

Au point de vue de la publicité, il est évident qu'on ne peut refuser à un officier de réserve ou de l'armée territoriale d'écrire dans les journaux sans demander l'autorisation du ministre. S'il en était ainsi, il n'y aurait plus de journaux, — ce qui peut-être ne serait pas un mal, — puisqu'aujourd'hui tout le monde est soldat.

Mais il y a une grande différence entre un article quelconque et un article sur des choses militaires fait à propos des manœuvres, avec des renseignements acquis par l'officier dans le cours de son service. Il y a là une sorte d'indiscrétion de métier qui paraît des plus regrettables et qui pourrait avoir de graves dangers.

C'est précisément dans ce cas que le ministre devrait refuser son autorisation, et la grosse responsabilité remonte, à notre avis, à M. de Freycinet, qui n'a pas fait ce qu'il aurait dû faire. Il est probable que si M. Reinach n'avait

pas été un excellent député opportuniste, il n'aurait pas obtenu ce qu'il demandait.

Quant à la question technique, nous ne sommes pas compétents pour la juger. Mais les critiques adressées à notre armée paraissent bien sévères, et nous nous demandons s'il était bien utile de les faire connaître au public et à nos adversaires.

Est-il vrai « qu'une bonne moitié de nos généraux de cavalerie ne montent plus à cheval ; qu'il y en a même qui trouvent inutile d'avoir des chevaux à eux, et qui ne mettent le pied à l'étrier qu'au moment des manœuvres et tout juste pour le temps des manœuvres ? »

Est-il vrai que les grandes manœuvres ont révélé ces défauts principaux : « Nécessité de ne pas avoir des représentants du commandement hors d'état de faire campagne ou notoirement insuffisants ; urgence de s'occuper de la cavalerie pour qu'elle soit en état de remplir son rôle à la guerre autrement qu'en se faisant tuer sans profit pour l'armée. »

Si cela est vrai, il était peut-être inutile de le dire si haut et de le faire entendre si loin.

Barth. POCQUET.

INFORMATIONS

LE SERVICE DE DEUX ANS

Une campagne de propagande et de presse est commencée en faveur de la réduction à deux années du temps de service militaire. On sait comment il faut entendre les expressions de cette nature. Le service de deux ans, avec les exceptions qui chez nous deviennent facilement la règle, les dispenses, les congés de toute nature, les libérations anticipées par mesure d'économie, les travaux agricoles, etc., etc., c'est le service d'un an, de dix-huit mois au plus. Nous ne sommes point surpris que les républicains aient une pareille idée. Elle est bien dans le tempérament d'un parti qui a si longtemps réclamé la suppression des armées permanentes et a eu pour la garde nationale une tendresse qui ne lui a d'ailleurs pas toujours réussi.

Les partisans de cette prétendue « réforme » s'appuient sur l'exemple de quelques pays étrangers et notamment de l'Allemagne où l'on étudierait des projets de ce genre. Un sénateur républicain, le général Delfis, interviewé à ce sujet, a fort justement fait remarquer que si les étrangers s'y résignent c'est tant mieux pour nous et tant pis pour eux. Nos soldats seront incontestablement supérieurs à ceux de nos adversaires, et notre armée, instruite, disciplinée, valeureuse, aura facilement raison, au moment d'une guerre, des gardes nationales que l'on essaiera de lui opposer.

Nous serions surpris qu'une pareille idée rencontrât beaucoup d'approbateurs dans le monde militaire. Cela ne veut pas dire que nous soyons assurés de la voir repoussée par le parti républicain.

M. LE PRÉSIDENT DE FREYCINET

On causait beaucoup dans les salons de la Paix d'une petite brochure qu'une armée de camelots vend sur les boulevards, au cri de :

La vérité sur M. de Freycinet ». La brochure porte le simple titre de « M. le président de Freycinet ». Nous l'avons lue entièrement. C'est tout simplement le panégyrique complet de M. de Freycinet au double point de vue politique et militaire. Cette brochure serait-elle une des manœuvres employées pour préparer l'opinion à opposer à la réélection du petit-fils de l'« organisateur de la victoire » l'élection du « réorganisateur de l'armée française » ?

Vous n'avez pas oublié le singulier effet produit, l'été dernier, par une brochure analogue qui célébrait les hautes qualités gouvernementales du ministre de l'intérieur ?

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Voici le résultat des élections qui ont eu lieu hier à Roanne et à Avignon :

Roanne. — M. Ridal, républicain, 8,136 voix, élu ; M. Delmores, socialiste, 933.

Avignon. — M. Beraud, républicain, 2,687 ; M. Jouvent, républicain, 2,662 ; M. Valabregue, républicain, 2,194. Ballottage.

DÉNONCIATIONS

Voici une nouvelle série de dénonciations qui commence contre le clergé.

La *Réforme universitaire* signale par exemple à la vindicte ministérielle M. l'abbé Marfoix, second aumônier du lycée Janson, qui a commis ce crime horrible de souscrire au paiement des frais du procès de l'archevêque d'Aix. Manifestation factieuse, dit le *XIX^e Siècle*, et à laquelle M. Bourgeois saura mettre ordre.

Le même journal républicain dénonce M. Fouqueau, vice-président du Cercle catholique des étudiants de Paris, qui a dit un cordial « au revoir » aux séminaristes de Saint-Sulpice partant pour les casernes. M. Fouqueau est boursier d'agrégation. Qu'on supprime au plus tôt cette subvention. C'est une abomination qu'on ne peut tolérer plus longtemps. Le *XIX^e Siècle* est d'une franchise brutale quand il dit :

« Nous avons déjà réclamé la réduction du crédit des bourses d'agrégation. Mais s'il est établi qu'elles profitent surtout aux congréganistes, nous demanderons qu'on les supprime. »

Rien pour les catholiques, tout pour les librepenseurs, qui ont la dent longue.

Nous pouvons affirmer, d'après une source certaine, que, quoi qu'il arrive à la suite des interpellations qui vont se produire à la Chambre au sujet de l'attitude du clergé, le gouvernement ne consentira jamais au retrait de notre ambassadeur auprès du Vatican.

Cette affirmation a été donnée à M. de Behaine, dans une toute récente entrevue avec le ministre des affaires étrangères.

Au cours de la discussion devant la Chambre italienne de l'interpellation sur la loi des garanties qui a continué samedi, M. Crispi a fait une rentrée à sensation. Il a traité cavalièrement son ancienne majorité, a prêté une guerre prochaine et a annoncé son retour aux affaires comme devant avoir lieu sous peu, mais il n'a pas obtenu de succès.

LE TEMPS ET M^{re} DE BORDEAUX

L'attitude du *Temps*, bien significative en la circonstance, mérite d'être signalée. Voici, relativement à l'interpellation annoncée, ce que nous lisons dans le journal de M. Hébrard :

« MM. les évêques auront réussi à avoir l'interpellation parlementaire à laquelle sans doute ils visaient. Le jour en a été pris. Il y aura grande et retentissante séance au Palais-Bourbon vendredi prochain. C'est M. Hubbard qui en a eu l'initiative. »

« Ce qui, dit-on, l'aurait décidé lui et quelques-uns de ses amis, c'est le dernier mandement de l'archevêque de Bordeaux. Cette lettre épiscopale lui a paru plus intolérable que toutes les autres. Il y a vu, en effet, une manifestation en faveur du pouvoir temporel, presque aussi grave que celle de M. Kalnoky et de nature à compromettre le gouvernement du pays. »

« Il compte même faire porter principalement sur ce point les observations qu'il présentera à la Chambre. Nous venons de relire avec attention la partie de ce mandement qui peut passer — avec quelque bonne volonté — pour se rattacher à la question du pouvoir temporel. En voici le passage le plus caractéristique :

« L'appui moral de la France est donc gardé jusqu'ici au prisonnier du Vatican : La France veut le Pape souverain, elle veut le Pape libre. »

« Or, dans le discours qu'il a prononcé à Milan, M. di Rudini s'est exprimé en ces termes :

« Certains d'être protégés par nos lois, les pèlerins du monde entier pourront toujours venir à Rome rendre hommage au Pape auquel, forts dans le présent, sûrs pour l'avenir, nous pouvons garantir sans crainte la plus entière liberté et les honneurs souverains. »

« Nous ne voyons pas ce que l'archevêque de Bordeaux a dit de plus, et si l'interpellation de M. Hubbard ne devait pas avoir d'autre base, elle risquerait de paraître quelque peu en l'air. »

Les mineurs de Monthieux, pour lesquels la Chambre des députés a voté la somme de cinquante mille francs et le Conseil municipal dix mille francs, forment décidément un syndicat des plus intéressants.

Ils ont commencé d'abord par évincer une quarantaine d'ouvriers qui travaillaient dans la mine depuis de longues années et qui avaient, dit un journal officieux, entretenu la mine jusqu'à la prise de possession par la nouvelle Compagnie. C'était là, certainement, le fait de bons camarades.

Leur second acte vaut le précédent. Un des premiers ouvriers embauchés a été Lescuré, meurtrier de M. Watrin. Voilà, certes, le fait de bons citoyens.

La Chambre et le Conseil municipal de Paris ont bien placé l'argent des contribuables.

DEUX FEMMES ASSASSINÉES

Vendredi soir, M^{re} la baronne Dellord, demeurant 42, boulevard du Temple, dont le fils

est sous-chef au ministère de la guerre, a été assassiné.

On l'a trouvée la gorge ouverte; sa bonne, qui était venue à son secours, est quasi-mourante, d'un coup de couteau porté par le même individu.

C'est à cinq heures de l'après-midi que le crime a été commis. L'assassin a pu s'échapper et les indices manquent pour le reconnaître.

S. M. DOM PEDRO

Nous avons annoncé samedi la mort de l'empereur Dom Pedro.

Voici quelques détails sur ses derniers moments :

Pendant qu'il était à l'agonie, quelques intimes et les plus hautes personnalités de la colonie brésilienne à Paris se tenaient dans une pièce voisine de sa chambre.

Bien que terrassé par le mal, Dom Pedro les appelait de temps en temps.

Les dernières paroles du mourant ont été pour sa patrie :

— Prions ensemble, disait-il à M^{me} la comtesse d'Eu, pour notre pauvre pays, pour nos enfants de là-bas. Que Dieu exauce mes derniers vœux, et qu'il leur donne la paix et la prospérité ! C'est à toi, Isabelle, ainsi qu'à ton mari, de les aimer toujours comme je les ai aimés moi-même.

La mort de Dom Pedro met en grand deuil la Maison de France, et les Maisons impériales et Royales d'Autriche, de Portugal, de Naples et d'Espagne.

M^{me} la comtesse d'Eu a télégraphié au roi de Portugal pour lui demander de permettre que son père soit inhumé dans la sépulture de Bragança à l'ancien monastère de Saint-Vincent. C'est là que repose déjà l'impératrice. Il n'est pas douteux que cette autorisation sera accordée.

LES FUNÉRAILLES

Les funérailles auront lieu à une date qui sera ultérieurement fixée.

Sous quelles formes auront-elles lieu ? Si l'on ne considère l'Empereur que comme un simple étranger, il n'en conserve pas moins la qualité de grand-croix de la Légion d'honneur qui oblige le gouvernement à lui faire des obsèques solennelles.

On croit que le corps sera transporté à Lisbonne, pour être inhumé à côté de l'impératrice qui, on s'en souvient, mourut dans cette ville peu après son arrivée, à la suite des émotions du départ et du voyage en exil.

Cette mort avait vivement affecté l'Empereur et l'on avait dû l'entourer de beaucoup de soins à Cannes.

Cet été encore, à Vichy, on avait eu des craintes sérieuses.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Banquet des Sapeurs-Pompiers

Samedi soir, les sapeurs-pompiers de Saumur se sont réunis en un banquet fraternel pour fêter leur patronne, sainte Barbe.

Comme l'année dernière, le lieu de réunion était le grand salon de l'hôtel de la Paix, admirablement orné pour la circonstance par de véritables artistes appartenant à la compagnie. Des faisceaux de drapeaux décoraient les murailles, tandis que des guirlandes de lierre et autres verdure s'entrelaçaient dans l'espace et formaient comme une voûte au-dessus des tables élégamment servies par l'amphitryon.

De nombreux invités, toujours sympathiques à la compagnie, s'étaient empressés de répondre à l'honneur qui leur avait été fait : MM. Liénard et Poitevin, adjoints, M. Peton, président de la Société de gymnastique, M. Ardouin, architecte, les représentants de la presse, MM. les officiers commandant les compagnies de pompiers de Gennes, Thouars, Saint-Florent, Bagneux, et plusieurs sous-officiers de ces mêmes compagnies. Ces étrangers ont constaté

que, suivant son usage, M. le Maire de Saumur était absent, et ils en ont conclu qu'il ne devait pas être très sympathique pour cette réunion ouvrière qui fait cependant honneur à la ville par son dévouement et son esprit de discipline.

Au dessert, M. Liénard a porté un premier toast à la compagnie, puis M. Hubert, capitaine, a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,

» Parmi les nombreux amis qui ont accepté notre invitation, il en est un qui nous était bien sympathique, que nous avons l'habitude de voir à nos côtés en cette circonstance présider cette fête. L'année dernière, ici même, il était si heureux de décerner à plusieurs d'entre vous les récompenses qu'il avait pu obtenir du gouvernement pour signaler leurs bons services. Plus récemment encore, à l'occasion des fêtes du Concours, il nous a partout accompagnés, encourageant par sa présence notre zèle et notre dévouement.

» Permettez-moi de rappeler ce souvenir douloureux et, par respect pour la sollicitude et la bienveillance qu'il nous a toujours témoignées, le nom de cet homme de bien, M. Hector Cottineau, notre vénéré sous-préfet, restera à jamais gravé dans nos cœurs.

» Je remercie M. Liénard et M. Poitevin, qui représentent ici M. le Maire et l'Administration municipale, d'avoir bien voulu rehausser par leur présence l'éclat de cette fête. Je remercie également tous nos invités, amis et camarades, M. Peton, président de la Société de gymnastique, et les officiers des compagnies de pompiers des environs qui ont bien voulu se déplacer pour nous faire plaisir. C'est toujours un beau jour pour nous celui qui nous rassemble pour fraterniser ensemble.

» J'avais espéré sur un plus grand nombre, mais M. Bideau, capitaine à Angers, est indisposé, et M. Vauquelin, capitaine à Cholet, et M. Perrichon, de Bressuire, se sont excusés et ont exprimé leurs regrets de ne pouvoir se trouver parmi nous.

» Cette année 1891 sera marquée dans les annales de la compagnie de Saumur pour une année laborieuse. Plusieurs d'entre vous ont bien mérité de leurs camarades par le dévouement qu'ils ont apporté pour être à la hauteur des compagnies conviées à prendre part au concours du mois de septembre dernier, et qui ont répondu en grand nombre à notre invitation.

» Ces compagnies ont donné l'exemple de ce qu'on peut faire par le travail, la discipline et l'obéissance aux chefs.

» Vous avez vu des subdivisions, qui se présentaient pour la première fois dans un concours, manœuvrer comme des vétérans, de même que vous avez pu apprécier les belles manœuvres des divisions supérieures et la tenue irréprochable de beaucoup d'entre elles.

» J'espère que toutes ces choses-là sont restées dans votre mémoire et que, par le feu sacré qui vous anime, tous désormais vous aurez à cœur l'année prochaine, à Cholet, de tenir haut et ferme le drapeau de la compagnie de Saumur afin d'en revenir fiers de vos progrès et convertis de lauriers.

» Je lève mon verre pour porter la santé de M. le Maire et de l'Administration municipale.

» A nos invités !

» A vos progrès futurs, à votre union, à vos succès ! »

Tous les verres se sont levés à l'unanimité et de chaleureuses acclamations ont accueilli ces deux premiers toasts.

A ce même moment, le bruit se répandit dans la salle qu'un éboulement venait de se produire en Fenet et qu'un appel était fait à la compagnie.

M. le capitaine sortit et reçut d'un agent de police la confirmation de l'événement.

M. Prudhommeau, sous-lieutenant, accompagné de plusieurs sous-officiers et sapeurs, se rendit aussitôt pour organiser les premiers secours et demander du renfort en cas de besoin.

De nouveaux renseignements arrivaient en même temps; on apprenait qu'une femme était bloquée dans sa cave. M. Liénard, faisant fonc-

tion de maire, quitta la présidence du banquet et se rendit en Fenet, accompagné du docteur Peton, de M. Ardouin, architecte de la ville, et de plusieurs autres convives.

On lira plus loin les détails de cet événement.

A 11 heures du soir, après avoir pourvu à la sécurité de plusieurs personnes, les pompiers et les autorités sont rentrés dans la salle du festin, et la série des toasts a été reprise. Puis les gais propos ont roulé, les joyeux couplets ont retenti et ont prolongé fort avant dans la nuit les charmes d'une réunion toute fraternelle, et dont on conserve toujours le meilleur souvenir.

Eboulement rue Notre-Dame

Comme nous le disons plus haut, un éboulement considérable s'est produit, samedi soir, dans le coteau qui domine la rue Notre-Dame, au lieu dit les Fondis.

Dès trois heures de l'après-midi, nous ont rapporté des habitants du quartier, des signes précurseurs s'étaient manifestés : le rocher devait glisser sur lui-même et des poussières fines s'élevant au-dessus représentaient assez un léger nuage de fumée. Cependant on n'y prit pas bien garde, et les habitants des caves les plus menacées refusaient de les quitter. Vers neuf heures moins le quart, le père Fouet et ses enfants se retirèrent chez des voisins. Bien leur en prit : au moment où le train de l'Etat, quittant le pont métallique, s'engageait sous le tunnel, une masse de rocher de 25 à 30 mètres cubes se détacha, roulant d'énormes blocs et des décombres sur les premières terrasses et dans l'ancienne carrière des Fondis.

Une vieille fille, Louise Loyeau, était bloquée dans sa cave, mais elle n'a eu aucun mal. Les objets mobiliers du père Fouet sont pulvérisés.

Dès que cette nouvelle a été connue en ville, les diverses autorités se sont empressées d'accourir : M. Liénard, adjoint, M. Maxwell, procureur de la République, M. Chauveau, juge d'instruction, M. Baligand, juge, M. Florent, sous-ingénieur, M. Rémond, commissaire de police, et ses agents.

Eclairé par de nombreuses torches portées par les pompiers, M. Florent a fait un rapide examen. Malgré tout, il ne pouvait se prononcer : les fissures partaient de trop haut et des blocs semblaient menaçants.

MM. Prudhommeau, Peigné, assistés des agents de police, dégagèrent la vieille Louise, forcèrent le père Moutault à quitter sa cave, et M. le Maire fit donner un logement à ces vieillards.

Dans la nuit de samedi à dimanche, de petits éboulements se sont produits encore, mais sans gravité.

Hier matin, les pompiers, sous la direction de M. Florent, ont déblayé l'entrée des caves, retiré les quelques objets mobiliers qu'elles renfermaient.

L'administration doit prendre des mesures pour faire tomber les blocs suspendus sur le flanc du coteau et escarper le rocher de manière à donner toute sécurité au quartier.

Elections au Tribunal de Commerce

Inscrits 613

SAUMUR (CANTON SUD)

Juges. — MM. Milon, 77 voix ; Girard, 77.

Juges suppléants. — MM. Terrien, 76 voix ; Doguereau, 75 ; Ernoult, 74. — Bulletins nuls, 3.

Pour les autres cantons, les bureaux se sont constitués et n'ont pas vu d'électeurs.

Les résultats des divers cantons de Gennes, Vihiers, Doué et Montreuil-Bellay ne sont pas connus.

Il faudra certainement procéder à un second tour de scrutin. C'est l'usage.

Tirage au sort de la classe de 1891

L'examen des tableaux de recensement de la classe de 1891 et le tirage au sort prescrit par l'article 16 de la loi du 15 juillet 1889 commenceront le 25 janvier 1892.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Sur le renvoi, après la discussion du budget, de l'interpellation de M. Hubbard, concernant l'attitude du clergé :

Pour : 194 — Contre : 332

Ont voté pour : MM. Berger, Fairé, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Tervés. Tous les députés de gauche, sauf quelques exceptions, ont voté contre.

Ainsi, les républicains, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, trouvent plus important de tracter encore le clergé que d'achever le vote du budget.

LES ÉTRANGERS EN FRANCE

La commission relative aux étrangers résidant en France a résolu de transformer en loi le décret qui oblige les étrangers à faire une déclaration à la mairie de la commune où ils veulent fixer leur séjour.

La déclaration est obligatoire dans les huit jours de l'installation. Il sera délivré au déclarant un récépissé comportant le paiement d'une taxe de 3 fr. A Paris, la déclaration sera faite à la préfecture de police; à Lyon, à la préfecture du Rhône.

Les patrons employant des ouvriers étrangers seront responsables des infractions à la loi; l'infraction sera punie d'une amende de 1 à 16 francs et, en cas de récidive, de 100 francs.

TAXE MUNICIPALE SUR LES CHIENS

AVIS ADMINISTRATIF

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses concitoyens qu'en vertu du décret du 4 août et de la loi du 2 mai 1855 qui établit une taxe municipale sur les chiens, les possesseurs de chiens non déclarés doivent — à partir du 1^{er} octobre de chaque année au 15 janvier de l'année suivante — faire à la Mairie une déclaration indiquant le nombre de leurs chiens et les usages auxquels ils sont destinés.

La taxe est due pour les chiens possédés au 1^{er} janvier, à l'exception de ceux qui, à cette époque, sont encore nourris par la mère.

Sont passibles d'un accroissement de taxe :
1^o Celui qui, possédant un ou plusieurs chiens, n'a pas fait de déclaration;
2^o Celui qui a fait une déclaration incomplète ou inexacte.

Dans le premier cas, la taxe sera triplée et dans le second cas elle sera doublée pour les chiens non déclarés ou portés avec une fausse désignation.

La loi Bérenger et les délits forestiers

COUR D'APPEL D'ANGERS

(Chambre correctionnelle)

Audience du 4 décembre 1891

Présidence de M. CHUDEAU, président de Chambre.

Ministère public : M. LE POITTEVIN,

substitut du procureur général.

Affaire Mallard, Choquet et autres

Dix cultivateurs des environs de Baugé comparaissent devant la Cour, sur appel interjeté par l'administration des Forêts, d'un jugement qui avait condamné les prévenus à des peines d'amende, mais les avait fait bénéficier de la loi Bérenger.

L'administration des Forêts, par l'organe d'un de ses membres, qui, ainsi qu'il est de règle en ces sortes d'affaires, occupe, avec l'avocat général, le siège du ministère public, soutient que la loi Bérenger ne devait pas recevoir son application dans l'espèce. Les matières forestières seraient, en effet, des matières spéciales, et la loi Bérenger ne serait applicable qu'en cas de condamnation pour délit de droit commun.

M^e Lemonnier, avocat, assiste les prévenus. Il démontre le caractère général de la loi Bérenger au point de vue de son application. Il est en effet certain que le législateur a expressément précisé les cas dans lesquels elle ne s'appliquerait pas, et dès lors qu'il n'est pas question dans la loi des condamnations pour délits forestiers, c'est que ces condamnations laissent ouverte à la suspension de la peine.

D'ailleurs, l'amende forestière n'a pas le caractère de réparation civile que l'administration lui veut donner, pour repousser l'application de la loi nouvelle. Son caractère *purement pénal* est affirmé par la doctrine et la jurisprudence.

Après une réplique de M. l'inspecteur des Forêts, la Cour se retire pour en délibérer. Elle rapporte bientôt un arrêt affirmant le caractère *purement pénal* des amendes forestières, et confirmant le jugement du tribunal de Baugé, c'est-à-dire maintenant, en l'espèce, l'application de la loi Bérenger, dont les premiers juges avaient fait bénéficier les prévenus.

Nous sommes heureux de faire remarquer que les termes de cet arrêt sont en tous points conformes à la solution que M. G. du Chêne, avocat à Saumur, avait donnée de cette question controversée dans notre numéro du 3 décembre dernier.

Un officier de cavalerie vient d'inventer un appareil qui a rendu de grands services à l'état-major de la 1^{re} division aux manœuvres de 1891.

Il se fixe à l'œil du frontail de la bride et permet de vérifier les distances que parcourt un cavalier.

Nous trouvons dans la *Revue universelle des inventions nouvelles* une description et un dessin intéressants pour les amateurs de sport. (Figaro.)

La Foire

Pendant toute la journée d'hier, le quai de Limoges a été des plus animés. Une foule houleuse se portait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, suivant le bruit que faisaient les montres de curiosités plus ou moins exotiques.

Par moments, le passage était difficile devant les Nymphes et le Concert maure (mais non morose). De l'autre côté de la chaussée, la marchande de berlingots retenait bien aussi pas mal de clients; mais ceux-là semblaient indifférents au bruit, absorbés qu'ils étaient dans... l'absorption du petit bonbon-mignon.

Les Montagnes russes ont été également très visitées, ainsi que les Ondines, et même la grande Diane. Enfin chacun a été satisfait de la journée, qu'une température printanière favorisait, température qui est loin de celle de l'année dernière à pareille époque. On se souvient, en effet, que déjà la Loire était couverte de glaçons, précédant l'invasion complète du fleuve pendant cinquante-quatre jours consécutifs.

Aujourd'hui, cette douce température pourrait bien, si elle continuait, se faire regretter quand sera venue la saison de la pousse, en mars et avril prochains.

Le vieux dicton populaire :

A Noël sur les perrons,
A Pâques sur les tisons,
se réaliserait-il ?

LE CIRQUE BAZOLA

Les succès du Cirque Bazola se poursuivent. Les deux séances d'hier ont été données devant une foule qu'avait peine à contenir la vaste arène du Chardonnet.

Les exercices nombreux sont toujours des plus attrayants, et leur variété n'en exclut pas l'intérêt. Ainsi, hier soir, nous avons été même d'applaudir plusieurs écuyers de première force, entre autres un jeune homme qui fait le saut périlleux à cheval avec grande assurance.

Les frères Martinetti ont été surprenants de force musculaire dans leur travail des boucles, et nous avons applaudi un acrobate qui se joue avec la plus grande désinvolture des lois de l'équilibre.

Le cirque Bazola est arrivé bientôt au terme de son séjour parmi nous. Il va nous quitter à la fin de la semaine; mais, avant son départ, nous aurons la bonne fortune d'assister chez lui, bien assis, à une chasse à courre des plus mouvementées.

ANGERS. — *Agression nocturne.* — Jeudi soir, M. Maurice G..., demeurant rue Saint-Aubin, rentrait vers minuit un quart à son domicile.

Arrivé en face d'une maison en démolition située près de l'hôtel du Cheval-Blanc, il fut bousculé violemment par un individu qui le suivait depuis quelques instants et qui, après l'avoir ainsi poussé, eut l'audace de lui dire : « Faites donc attention ! »

Ces paroles étaient à peine prononcées qu'un autre individu s'élança sur M. G... et, d'un coup de tête lancé en pleine poitrine, l'envoya rouler à terre.

La victime de cette lâche agression n'eut que le temps de se relever et de gagner sa maison qui heureusement est située à quelques pas du lieu de l'attaque. M. G... n'a dû son salut qu'à cette circonstance, car les deux malfaiteurs étaient encore sur le point de l'atteindre lorsqu'il referma sa porte.

VARIÉTÉS

Sainte Barbe

PATRONNE DES ARTILLIERS, MINEURS ET SAPEURS-POMPIERS

Il y a longtemps qu'on célèbre la Sainte-Barbe dans l'armée française. Cette antique tradition a eu le sort de beaucoup d'autres : les traces de son origine ont été oubliées. Perpétuée en France depuis un temps immémorial, elle est arrivée, quant à la célébration, intacte jusqu'à nos jours, et nous la continuerons, confiants dans la tradition. Nous croyons intéressant de publier les renseignements suivants sur les motifs qui ont donné lieu au culte de la sainte. Comme pour les patrons des diverses corporations, c'est un sentiment religieux qui a fait que sainte Barbe a été adoptée comme patronne par les « artilleurs, arquebussiers », puis, dans les temps plus modernes, par les pompiers eux-mêmes.

Une courte biographie de la sainte expliquera ce choix.

Selon Baronius, sainte Barbe est née en la ville de Nicomédie (Asie-Mineure), dans les premières années du III^e siècle. Son père, homme de qualité, nommé Dioscore, était fier, cruel et fort adonné au culte des faux dieux.

Comme il vit que sa fille était chrétienne et que, ni par ses caresses, ni par ses menaces, il ne pouvait la ramener à l'idolâtrie, il la mena lui-même devant Marcien, président de la province, et demanda qu'elle fût châtiée suivant la rigueur des édits que les empereurs romains avaient publiés contre les chrétiens.

Marcien constata bientôt qu'il ne serait pas plus heureux que le père, et la condamna à être flagellée, puis il lui fit couper les deux seins. La sainte supporta ces cruels tourments avec une constance admirable, ce qui irrita de plus en plus son juge, qui la condamna à avoir la tête tranchée.

Et c'est son père qui se chargea de cette affreuse besogne. Le 4 décembre il lui abattit la tête d'un coup d'épée.

Comme le cruel Dioscore s'en retournait tout fier de l'exécution qu'il venait de faire, il fut frappé à mort d'un coup de tonnerre.

Peu de temps après, Marcien, qui l'avait condamnée, fut aussi enlevé de ce monde par un semblable accident.

En souvenir de ce châtement céleste, sainte Barbe fut invoquée en cas d'orage. Puis, par une assimilation entre les effets du tonnerre et ceux de la poudre, tous les corps faisant usage de cet engin : canonniers, mineurs, carriers, se sont placés sous le patronage de cette sainte.

Mais comment est-elle devenue également la patronne des sapeurs-pompiers ?

Suivant une tradition ancienne, c'est en souvenir d'un miracle opéré par la sainte que les pompiers l'ont choisie comme protectrice pour ne pas trouver la mort dans les flammes.

Voici, d'après Théodorice Pauli, le récit de cet insigne miracle qui eu lieu, en 1448, en la ville de Gorkum, de la basse Hollande (aujourd'hui Gorinchem).

« Un homme, appelé Henri, fort dévot à sainte Barbe, parce qu'il avait ouï dire que ceux qui l'honoraient pendant leur vie ne mouraient point sans sacrements, se trouva surpris par le feu sans pouvoir se sauver, lorsqu'il se

voyait de tous côtés environné de flammes. Alors, n'espérant plus aucun secours des hommes mortels, il invoqua sainte Barbe, non pas pour être préservé de la mort, mais afin qu'il obtint la grâce de ne point mourir sans recevoir les sacrements de l'Eglise. La sainte lui apparut aussitôt, arrêta la violence du feu en mettant son manteau au-devant et lui dit qu'à cause de la dévotion qu'il lui avait portée, Dieu lui prolongerait la vie jusqu'au lendemain pour lui donner le temps de se confesser et de recevoir les derniers sacrements; ce qu'il fit, quoique son corps fut tellement brûlé depuis les pieds jusqu'à la tête et qu'il n'eût plus figure humaine. »

Telle est la légende que fit jadis adopter cette sainte comme patronne par tous les artificiers, puis par les pompiers, exposés les uns et les autres à être surpris par le feu.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 6 décembre 1891.

La liquidation a révélé l'existence d'un découvert dont nous avions signalé l'importance. Les vendeurs payent les frais de leur campagne contre le marché français : c'est pour eux un vrai désastre.

L'ancien 3 0/0, dont le coupon se détache le 16 décembre, monte à 95.60; le nouveau à 94.55 et le 4 1/2 à 104.60.

La reprise a été de beaucoup plus sensible sur les fonds étrangers que sur les rentes françaises, en raison de l'importance du découvert qui existait sur ces fonds.

La Rente Italienne, dont le coupon de 2.17 se détache le 5 janvier, a rapidement franchi le cours de 90. M. Luzatti promet à la fois des augmentations d'impôts et des réductions de dépenses.

Le 3 0/0 Portugais se relève progressivement à 36 3/4 sur l'annonce du paiement des coupons pendant dix-huit mois. L'acceptation d'une commission internationale du contrôle étant démentie, le 3 0/0 Portugais recule à 34 43/16.

L'extérieur malgré les réalisations reste à 66 1/2.

Les Fonds Russes conservent en grande partie le terrain perdu en novembre, le Nouveau Russe est à 78 3/8.

L'amélioration générale des valeurs a profité aux sociétés françaises dont les cours accusent une fermeté qui résiste à toutes les réalisations.

La Banque de Paris est très ferme à 710, on la dit engagée dans des négociations avec la Banque hypothécaire d'Espagne et la Banque de Castille pour chercher une combinaison qui fortifierait l'encaisse métallique de la Banque d'Espagne. Le Crédit Foncier cote 4,230 et la Société Générale, qui s'abstient de toutes opérations aléatoires, est à 476. Le Crédit Mobilier se maintient aux environs du cours de 200 fr.

L'institution « Le Crédit », au capital de 40 millions entièrement versés, sans aucun appel au public, émettra, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, 18,000 obligations du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem, rapportant 25 fr. par an.

Ces obligations jouissent de trois garanties, celle de la société Le Crédit qui par suite de l'intervention en France du système anglais de Trusts, devient solidaire et responsable des titres qu'elle offre au public. En second lieu la société des Travaux publics et construction qui a pris à forfait la construction de la ligne de Jaffa à Jérusalem, garantit le service des intérêts et de l'amortissement des obligations, pendant la période de construction et durant l'année qui suivra. Enfin c'est le trafic de la ligne qui fonctionne déjà sur une étendue de 45 kilomètres qui garantit le service des titres et qui en fait un placement à recommander à l'épargne.

L'action Immeubles de France offre une marge considérable de plus-value car elle a en perspective un acompte de 12.50 à toucher sur le dividende en janvier.

Une crise vient déclater au sein de la Société Decauville. Les membres du conseil qui voulaient la fusion de cette société avec celle des Voies étroites s'étant trouvé en minorité, ont démissionné.

L'obligation Porto-Rico, qui rapporte 15 francs, cote 176 fr.

Les Chemins Economiques sont en progrès marqué à 397 fr.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 6 Décembre 1891

Versements de 116 déposants (15 nouveaux), 34,276 fr.

Remboursements, 21,775 fr. 69.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1891

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne : Arcachon, Pau, Biarritz, Salies-de-Béarn. — TARIF SPÉCIAL A, N° 34 (ORLÉANS).

Des billets d'aller et retour de famille de 1^{re} et de 2^e classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours, pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn,

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes 35 0/0 ; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

Avis. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Les enfants d'aujourd'hui :

Toto, qui a reçu le fouet, pousse des hurlements pendant une demi-heure, puis se tait tout à coup.

— C'est bien, lui dit sa mère, tu as fini de faire le méchant ?

— Non, répond rageusement Toto en frappant du pied, je n'ai pas fini, je me reposais ! Et il recommence.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 7 h. 3/4

Rideau : 8 h. 1/4

Tournée SIMON

MARDI 8 Décembre 1891

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE GALA AVEC LE CONCOURS DE

MARIE KOLB

Du théâtre national de l'Odéon.

MA COUSINE

Comédie en 3 actes, de H. MEILHAC

MONOLOGUES

DITS PAR MARIE KOLB.

On commencera par

DÉMOCRITE

Scène de Boursault, jouée par Myrtil SIMON et M^{me} DARELL.

Les effets si bienfaisants du *Goudron Guyot*, en liqueur ou en capsules, contre les affections de la poitrine et de la gorge, sont dus à la bonne préparation de ces produits : il n'est pas d'enrhumés, de catarrheux, d'asthmatiques qui n'aient retiré du soulagement de l'emploi du *Goudron Guyot*. Ces médicaments ont été expérimentés avec le plus grand succès dans les hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

Études de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1,
Et de M^e LELIEVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A VENDRE

Aux enchères publiques
EN DEUX LOTS

En l'étude et par le ministère de M^e LELIEVRE, notaire à Saumur,

UNE PROPRIÉTÉ

Sise au Vau-Langlais
Commune de Bagneux

COMPRENANT, SAVOIR :
Le 1^{er} Lot

UNE MAISON D'HABITATION

Avec servitudes et dépendances
Un Clos de Vigne

Attendant à la maison, contenant environ 95 ares 54 centiares ;

Un autre Clos de Vigne
Contenant environ 1 hectare 27 ares 44 centiares.

Mise à prix. 17,000 fr.

Et le 2^e Lot

Un Clos de Vigne
D'une contenance d'environ 4 hectares 48 ares 92 centiares.

Mise à prix. 3,000 fr.

Le tout formant un seul ensemble.

L'ADJUDICATION aura lieu le
SAMEDI 19 DÉCEMBRE 1891, à midi.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1 ;

2^o Et à M^e LELIEVRE, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

A CÉDER

Magasin de Mercerie
Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE

à l'amiable

BELLE ET GRANDE MAISON

Située à SAUMUR, dans un très joli quartier. — Vue magnifique sur la Loire.

Revenu justifié par bail : 3,000 fr.

S'adresser à M^e LECOMPTE, notaire

M^e GUÉRET, notaire à Allonnes, demande UN CLERC sachant faire les actes courants Pressé.

Bons appointements.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Place du Port-Saint-Nicolas. S'adresser à M. FAVARON, négociant, rue de la Comédie.

Préservez-vous ou Guérissez-vous de l'INFLUENZA

l'Épicerie Parisienne

Vient de recevoir de la Martinique et de la Jamaïque des Rhums naturels qui sont recommandés par les sommités médicales.

RHUM Martinique.....	le litre	2 fr.
— Sainte-Lucie.....	—	2.50
— Jamaïque.....	—	3 »
— très vieux.....	—	4 »
— Grenade (réserve).....	—	5 »
Dépôt des Biscuits Russes.....	la boîte	1 fr.
Biscuits du Capitaine Trivier.....	—	0.60
« Le Friand, » macaron melleux.....	—	1.20

Magasins de Pianos et de Musique
Maison G. FISCHER, fondée en 1846
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ Suc^r, Élève de Pleyel, Wolff et C
SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR
Fournisseur AUTORISÉ de l'École de cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES & LOCATIONS DE PIANOS
Grand choix de Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles
INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS, ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Désireuse de maintenir sa réputation consacrée par 45 années d'existence, la Maison garantit la parfaite exécution des travaux qui lui sont confiés, ainsi que la qualité supérieure des fournitures. Rien n'est épargné pour donner satisfaction, sur tous points, à notre clientèle.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE
Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE
Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

Fournisseur de l'ÉCOLE DE CAVALERIE
Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,
A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques
BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

CHANGEMENT DE DOMICILE

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX										BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Paris				7 55		12 50	7 55	8 30	11 25	Bordeaux					5 40		8 20		3
Chartres	6 »			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	4 33	Saintes					7 12	9 9	11 39	5 13	6 40
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51	Niort	5 25				9 42	10 51	2 5	5 35	8 10
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13		5 54	Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10	46
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4	Montreuil-Bellay	9 40	6 57			1 7	2 37	5 1	9	10 32
Vernantes	11 43				3 30	8 »			6 14	Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41		
Blou	11 54				3 41	8 10			6 24	Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50		
Vivv	12 2				3 49	8 17			6 34	Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55		
SAUMUR (Orl.)										SAUMUR (Etat)			Mixte						
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42	(arrivée)	10 22	7 45	matin		3 13	5 42	10 3		
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53	(départ)		7 25	11 25		3 28	5 20			
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7	Nantilly (départ)		7 36	11 36		3 4	5 31			
SAUMUR (Etat)										SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11	(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39		10 59	11 46	
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30			6 50	(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43		11	7 11	
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3	Vivv	8 11	12 10		3 28	5 57				
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49			7 9	Blou	8 20	12 19		3 36	6 6				
Brézé-Saint-Cyr		9	11		4 37	8 56			7 17	Vernantes	8 33	12 33		3 47	6 19				
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	7 33	Linières-Bouton	8 46	12 45		3 58	6 31				
Thouars		10 17	11 57	2 44	5 51	9 40	2 52	3 28	8 14	Noyant-Méon	9	12 58	2 15	4 10	6 45			11 44	
Niort			3 58	4 30	8 42		4 40	5 20	11 40	Château-du-Loir	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58			12 33	1 12
Saintes				6 24	11 52		6 22	7 53	2 22	Chartres	2 47		5 56	9 26	12 4			3 26	4 5
Bordeaux				9 52	4 18		9	11 13	4 54	Paris	5 50		7 30	11 50	2 27			5 10	5 45

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS									
STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes d.	10 47			8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 35
Angers dt.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 35	
La Ménitrie	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10	10 1	
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23		
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32		
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41		
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58	10 24	
— dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30	
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 39	10 50	
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39	11 16	
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 48	
Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54	11 48	
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58			

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Direct mixte matin
Paris (départ)	9 25	11 45	11 15	12 45	11 20	11 20	12 20
Tours (départ)	1 34	4 51	7 15	10 47	2 53	5 25	8 47
Langeais	2 23	5 46	8	11 39	3 30	6 8	9 30
Port-Boulet	2 45	6 18	8 39	12 11	3 50	6 43	10 19
Varennes		6 29	8 51	12 22		6 10	10 32
Saumur (arrivée)	3 2	6 40	9 4	12 33	4 5	7 12	10 42
— (départ)	3 8	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12	10 42
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25	
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32	
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 39	
a Ménitrie		7 32	9 52	1 13	4 32	7 48	11 13
Angers (arrivée)	3 31	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48	11 13
Nantes (arrivée)	5 55	8 21	10 41	1 54	4 57	8 32	11 53

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	matin	soir	soir	matin	soir
Saumur	5 30	1 20	7 20	La Flèche	7 15
Vivv	5 43	1 40	7 34	Clefs	7 31
Longué	5 55	2 1	7 48	Baugé	7 52
Jumelles	6 7	2 23	8 1	Jumelles	8 9
Baugé	6 22	2 49	8 19	Longué	8 24
Clefs	6 39	3 17	8 38	Vivv	8 37
La Flèche	6 52	3 35	8 52	Saumur	8 50

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indication contraire.